

**Bureau du 14 octobre 2002**

**Décision n° B-2002-0923**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **71, rue Anatole France - Déconstruction de bâtiments - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la logistique et des bâtiments doit procéder à la déconstruction de bâtiments situés 71, rue Anatole France à Villeurbanne.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la direction de la logistique et des bâtiments - service bâtiment.

Les travaux pourraient faire l'objet d'une consultation par marchés séparés sur appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics.

Les travaux sont répartis en deux lots définis ci-après :

- lot n° 1 : déconstruction,
- lot n° 2 : maçonnerie.

Chaque marché serait attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le dossier de consultation des entrepreneurs.

**2° - Décide** que les marchés de travaux seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés de travaux qui en découleront ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

**4° - La dépense** sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 231 210 - fonction 822 - opération 0346 043.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,